

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2015 - Budget primitif – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

La création de ce nouveau budget annexe fait suite à une recommandation de la chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle. Alors même qu'une délibération spécifique présentait les bilans financiers établis chaque année pour les fêtes comme pour la temporada, la Ville a convenu de l'intérêt d'individualiser ces manifestations dans un budget distinct.

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 3,2 M€, dont 1,95 M€ pour les fêtes et 1,25 M€ pour la temporada.

Pour les fêtes traditionnelles, les dépenses sont estimées globalement à près de 2 M€, avec pour l'essentiel une inscription de 1,4 M€ au chapitre 011 pour les achats et charges externes engagés directement pour l'organisation des fêtes : animations, logistique, secours, sécurité.

Conformément aux orientations générales retenues pour la préparation budgétaire, une diminution de 5 % a été appliquée à ces dépenses. Un crédit de 0,46 M€ est prévu pour les charges de personnel, tandis que 30 K€ figurent au chapitre 65 pour les subventions attribuées aux associations participant à l'organisation. Un montant de 36 K€ est également inscrit au chapitre 67 pour les dépenses exceptionnelles, comprenant principalement les prix versés aux associations pour le corso (31 K€).

Les recettes directement encaissées par la Ville représentent 755 K€. Elles correspondent essentiellement aux droits d'occupation du domaine public, qui s'appliquent aux cafetiers, restaurateurs, forains et marchands ambulants. L'inscription proposée pour 2015 est de 600 K€, soit une progression attendue de 100 K€ environ. Les autres recettes relèvent du partenariat (75 K€), des entrées aux courses de vaches (55 K€) et de la redevance versée en application du contrat conclu avec Ecocup (25 K€). Ce budget s'équilibre par l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal, prévue à 1,2 M€, ce qui correspond au coût net prévisionnel de cette manifestation.

Pour la temporada, les dépenses sont reconduites au même niveau qu'en 2014, soit 1,25 M€. Elles comprennent notamment la rémunération des professionnels taurins (625 K€ au chapitre 012), l'achat de toros (220 K€), ainsi que toutes les autres dépenses spécifiques : transport des taureaux, billetterie, honoraires du mandataire, assurance, nettoyage et sécurité des arènes à l'occasion des corridas et novilladas (pour un total évalué à 355 K€). Enfin, la dotation aux amortissements des arènes fera l'objet d'une refacturation par le budget principal au prorata du nombre de spectacles intervenus dans la saison.

Comme chaque année, le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant que les dépenses soient financées par les recettes générées par les spectacles : 1,25 M€, soit 1,2 M€ pour la billetterie proprement dite et 50 K€ pour les autres recettes (partenariat, vente de viande et redevances).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.